

Jean-Marc Ferry



## *Quelle relance pour l'Europe ?*

- 1.- Débloquer la zone euro.
- 2.- Instituer une Autorité gouvernementale.
- 3.- Changer le style politique.

\*

### *Ad (1). Débloquer la zone euro.*

On pourrait dire : « désenliser » la zone euro, un système verrouillé par le TGCS (la « règle d'or » des 3%). Ce système de surveillance des comptes publics a été imposé par l'Allemagne, en échange de son soutien financier. Il revient à programmer la stagnation, et ne résout nullement le problème de la dette.

Plus fondamentalement, l'interdiction faite aux Etats de la zone de recourir à leur Banque centrale nationale pour monétiser leur dette, plus l'impossibilité légale pour les Etats d'obtenir des prêts directs de la BCE, cela a pour conséquence de placer les budgets nationaux sous le Diktat des marchés, avec l'épée de Damoclès d'une hausse des taux d'intérêt. Cette situation oblige les dirigeants des Etats de la zone à se soumettre aux consignes ordolibérales « allemandes » de la Commission. De ce fait, les gouvernements de la zone n'ont que très peu de latitude politique. On peut parler d'une confiscation de souveraineté en matière de politique conjoncturelle, monétaire et budgétaire.

Dans ces conditions, si l'on veut recouvrer les moyens d'une politique autonome, l'alternative est claire : ou bien on sort de la zone euro, ou bien on obtient une révision de la « philosophie » actuelle (MES, Six Pack, TGCS). Cette révision consisterait à prévoir une coordination intelligente des politiques budgétaires des Etats de la zone. « Intelligente », cela veut dire en l'espèce que les Etats structurellement excédentaires, tels que l'Allemagne, devraient consentir à un déficit calculé de leurs budgets publics, afin que leur relance interne (de consommation et/ou d'investissements) permette aux Etats du Sud de la zone de poursuivre leur rééquilibrage financier sans devoir le payer d'une récession économique doublée d'une régression sociale. Au contraire, ces Etats pourraient d'autant mieux hono-

rer les exigences de rigueur budgétaire que leur activité économique serait tirée en avant, du fait des exportations induites au Sud par la relance interne du Nord.

Il y va d'un jeu de coordination corresponsable à plusieurs, où, tirant la leçon du fait évident, comme disait Helmut Schmitt à ses compatriotes, que « nos excédents sont les déficits des autres », on met en complémentarité synchrone excédents et déficits publics, au lieu d'organiser la compétition au sein de la zone, pour obtenir, comme naguère le Portugal !, le titre de « meilleur élève européen », au prix d'une disparité croissante entre Nord et Sud.

*Ad (2). Instituer une Autorité gouvernementale.*

Un tel « jeu à plusieurs », qui suppose entre les Dix-huit solidarité et coresponsabilité, est un apprentissage moral et politique qui ne va pas de soi. La tendance naturelle des Etats et gouvernements est à un jeu égoïste qui privilégie un intérêt national à courte vue. L'éthos chauvin est un facteur de dislocation de la zone euro et de l'UE en général. Pour contrecarrer, voire, renverser la tendance « individualiste », réorienter les pratiques dans le sens souhaitable d'un jeu solidaire et corresponsable, le réalisme recommande d'envisager l'instauration d'une Autorité politique dont le poids, la légitimité, lui permettrait d'agencer ce jeu à plusieurs et de battre en brèche les égoïsme nationaux en imposant la solidarité coresponsable.

L'institution d'une telle Autorité gouvernementale suppose une réforme institutionnelle. D'abord, il semble qu'elle ne puisse être confondue avec le Conseil. Celui-ci, en effet, ne saurait être mis en situation de responsabilité politique, puisqu'il est légitimé par ailleurs. A première vue, c'est donc du côté de la Commission qu'il serait normal de situer le lieu d'une Autorité gouvernementale, politiquement responsable. Cependant, la Commission ne jouit ni d'une bonne aura auprès des peuples de l'Union, ni d'une réelle légitimité politique. En outre, l'Autorité politique qu'il s'agirait d'instituer ne devrait pas être soupçonnée d'usurper la souveraineté des Etats membres, d'en capter à son profit les principales fonctions. Il importe de bien poser qu'autorité n'est pas souveraineté et de prendre au sérieux l'agencement du jeu à plusieurs comme le moyen d'organiser une réelle cosouveraineté des Etats membres ; de privilégier par conséquent la voie d'une intégration horizontale plutôt que verticale, soit : la concertation des Etats et la coordination de leurs politiques publiques, plutôt que la subordination des Etats à une Puissance publique supranationale et la soumission de leurs politiques publiques à des règles imposées.

Compte tenu de ces considérations, on peut imaginer un Président de l'Union bénéficiant d'une large onction populaire, de préférence, *parlementaire*. Par exemple, les quelque trente Etats de la zone réuniraient chacun son congrès parlementaire. Chaque congrès parlementaire national désignerait son candidat. Sur les trente candidats (chiffres ronds), le Parlement européen en retiendrait dix ; sur ces dix, le Conseil européen en désignerait un... Peu importe le détail de la procédure. L'essentiel est que le processus confère au Président élu une visibilité publique et une légitimité politique de première grandeur. C'est seulement à cette condition qu'il pourra disposer de l'autorité lui permettant

d'agencer le jeu de solidarité coresponsable entre les Etats membres de l'Union et, singulièrement, de la Zone.

*Ad (3). Changer le style politique.*

Un tel programme de réorientation du système européen représente une tâche diplomatique gigantesque, voire, démesurée, pour le pays — par hypothèse, la France — qui envisagerait de s'y atteler. Pourquoi la France ? — Parce que c'est elle, elle seule, qui semble en situation de pouvoir initier le changement.

A mon avis, la voie diplomatique est illusoire. C'est la voie de négociations discrètes, voire, secrètes, dont les échos publics, ceux de la communication politique, ne sortent pas du style feutré de la langue de bois diplomatique. Or, un tel style est impropre à mobiliser les opinions publiques, afin qu'elles fassent éventuellement pression sur les négociations.

Aussi importe-t-il que les responsables politiques aient le courage de changer le style de leurs pratiques dans le domaine des relations internationales intracommunautaires. Les relations politiques entre les Etats membres de l'Union ne sont pas des relations internationales ordinaires. Elles ont vocation à s'affranchir du style diplomatique des négociations discrètes pour se porter résolument sur le registre démocratique de confrontations ouvertes, publiques mais non moins civiles. Entre les Etats membres les contentieux politiques gagneront désormais à être mis en arène publique, face aux citoyens de l'Union, tous peuples confondus. Ainsi seulement adviendra le politique européen. Que par exemple le Président français et la Chancelière allemande organisent, de conserve, une grande Conférence de presse dans laquelle ils présenteraient leur position de fond sur la politique européenne et, sans masquer leurs éventuelles divergences, thématiseraient ensemble les raisons du désaccord, argumenteraient devant les publics — les peuples ! —, joueraient ainsi cartes sur table face aux citoyens de l'Union, prenant au fond le risque de la démocratie. Après tout, Français et Allemands sont devenus assez amis pour se dire en face et face au public ce qui peut entre eux faire divergence. Les peuples apprécieront alors, et c'est ainsi qu'émergera quelque chose comme un espace politique européen, digne de ce nom.

Jean-Marc Ferry